



## SHELL POURSUIT LE DEVELOPPEMENT DE SON HUB DE MOBILITE ELECTRIQUE PARISIEN GRACE A UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC MARCEL

Paris, le 14 octobre 2021

Engagés pour développer une mobilité urbaine plus durable, [Shell](#), acteur historique de l'énergie, et la marque française de réservation de voitures avec chauffeur [Marcel](#), s'associent autour du [hub de mobilité électrique Shell lancé en mai dernier en plein cœur de Paris](#). Créé pour accompagner les flottes de véhicules professionnels dans leur transition vers la mobilité électrique, le hub rencontre un succès grandissant sur ses premiers mois d'exploitation.

Marcel, service citoyen de réservation de voitures avec chauffeur, compte 5000 chauffeurs partenaires, dont 1 sur 3 est aujourd'hui équipé d'un véhicule 100% électrique ou hybride.

Le partenariat vise à faire bénéficier les partenaires franciliens de Marcel des services du hub de mobilité électrique parisien de Shell. Dédié aux flottes professionnelles, il offre 8 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques d'une capacité de 22 Kw et 50 Kw en plein cœur de Paris ([parking Lobau](#) – sous l'Hôtel de Ville de Paris).

« Cet accord permet de renforcer les actions de Marcel pour accompagner ses chauffeurs partenaires vers la transition énergétique de leurs véhicules. Avec des bornes en plein centre de Paris, une recharge rapide et des services associés, l'accès à ce hub lève les principaux freins à l'adoption de véhicules électriques et contribue à faciliter le quotidien de nos chauffeurs. » **Audrey Goudin, Directrice Générale de Marcel**

### Un premier hub de mobilité électrique, un premier bilan positif

« Nous sommes fiers de ce nouveau partenariat qui démontre la pertinence de ce premier hub parisien. Ses premiers résultats, très positifs, prouvent aussi l'utilité de développer l'offre d'infrastructures de recharge en milieu urbain pour les professionnels. Cette offre concrétise notre engagement pour accompagner la transition énergétique du secteur du transport, en apportant, à la ville et aux opérateurs de flottes de véhicules professionnels, des solutions concrètes pour contribuer à réduire leur empreinte carbone. » **Vincent Baril, Président de Shell France**

Ouvert au mois de mai, ce premier hub de mobilité électrique s'inscrit dans la stratégie globale de Shell d'accélérer sa contribution à la transformation énergétique, avec pour objectif de faire passer son réseau mondial à environ 500 000 points de charge de véhicules électriques d'ici 2025. Accessible aux professionnels (VTC, Taxis, loueurs, ...) via la carte Shell Recharge et sur abonnement, il rencontre un succès croissant sur ces premiers mois de mise en service :

- Une fréquentation en hausse de 50% chaque mois depuis son ouverture ;
- 1000 véhicules chargés en 5 mois ;
- Un taux d'efficacité des bornes de 100% ;
- 1 heure de charge en moyenne pour récupérer 80% de l'autonomie d'un véhicule.

Après Freenow et Marcel, Shell développera de nouveaux partenariats avec les professionnels (VTC, taxis) mais également avec les réseaux de loueurs de véhicules et prévoit l'ouverture de nouveaux hubs parisiens dans les mois à venir.

## A propos de Marcel

Créé en 2014, Marcel est un service de réservation de voitures avec chauffeurs, qui permet d'effectuer des déplacements professionnels et personnels en Île-de-France, à Lyon, Nice et Cannes. La plateforme de VTC à la française a développé un modèle équitable et innovant en appliquant ses valeurs de Bienveillance et d'Engagement auprès des chauffeurs partenaires, de ses clients et de l'environnement, notamment en réduisant ses émissions de CO2 : un chauffeur sur 3 roule en électrique ou hybride chez Marcel et les émissions carbone de l'entreprise sont intégralement compensées. Marcel compte 5000 chauffeurs partenaires et 500 000 utilisateurs.

Pour plus d'informations : <https://www.marcel.cab/>



## A propos de Shell

Shell travaille à la construction d'une filière « électricité », depuis sa production, à son achat et à sa vente, en passant par l'approvisionnement direct des clients dans le cadre de sa stratégie qui consiste à fournir une énergie plus propre en fonction de l'évolution du système énergétique mondial. Notre entité « Renouvelables » se développe dans deux axes majeurs : les carburants alternatifs tels que l'hydrogène et les biocarburants et la production d'électricité renouvelable qui comprend l'énergie solaire et éolienne.

Pour plus d'informations : <https://www.shell.com/>

La Société des Pétroles Shell (« Shell France »), filiale de Royal Dutch Shell, commercialise et distribue des produits et services énergétiques : carburants et biocarburants automobiles et pour l'aviation, lubrifiants pour particuliers et professionnels, bitume, carte mobilité. Elle dispose d'environ 90 stations-services sur autoroutes et voies express sur lesquelles Shell propose des offres multi carburants : diesel, essence, bornes de recharge électrique et depuis fin 2020 du LNG à destination des poids lourds. Shell France dispose également d'une usine de fabrication de lubrifiants à Nanterre. Par le biais de sa filiale NewMotion, Shell France installe des bornes de recharge pour les particuliers et les professionnels mais aussi sur l'espace public par le biais de ses partenaires.

### Déclaration de limitation de responsabilité

Les entreprises dans lesquelles Royal Dutch Shell plc détient directement ou indirectement une participation constituent des entités juridiques distinctes. Dans ce communiqué de presse, les termes « Shell », « le groupe Shell » et « Royal Dutch Shell » sont parfois utilisés pour des raisons pratiques pour désigner Royal Dutch Shell plc et ses filiales en général. De même, les termes « nous », « notre » et « nos » sont également utilisés pour faire référence aux filiales en général ou aux personnes qui travaillent pour ces filiales. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. Les termes « filiales », « filiales de Shell » et « sociétés Shell » sont utilisés dans ce communiqué de presse pour désigner les sociétés sur lesquelles Royal Dutch Shell plc exerce un contrôle direct ou indirect. Les entités et arrangements sans personnalité morale sur lesquels Shell a un contrôle conjoint sont généralement désignés par « joint-ventures » et « coexploitations » respectivement. Les entités sur lesquelles Shell a une influence notable sans toutefois les contrôler seule ou conjointement sont désignées par « associés ». L'expression « intérêt de Shell » est utilisée pour des raisons pratiques pour indiquer la participation directe et/ou indirecte de Shell dans une entité ou un arrangement sans personnalité morale, après exclusion des intérêts de tiers.

Le présent communiqué de presse contient des affirmations prospectives (dans le sens attribué par la loi de 1995 en vigueur aux États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act ») concernant la situation financière, les résultats des opérations et activités de Royal Dutch Shell. Toutes les informations autres que les rappels de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme des informations prospectives. Ces dernières sont basées sur les attentes et hypothèses actuelles de la direction de Royal Dutch Shell et comportent des risques connus ou non ainsi que des incertitudes qui pourraient différer sensiblement avec les résultats, performances ou événements réels, c'est-à-dire finalement réalisés, et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces informations. Ces informations prospectives comprennent notamment celles relatives à l'exposition potentielle de Royal Dutch Shell aux risques du marché et des informations exprimant les attentes, croyances, estimations, prévisions, projections et autres hypothèses de la direction. Ces données prospectives sont identifiables par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « vouloir », « ambition », « anticiper », « croire », « pourrait », « estimer », « espérer », « buts », « avoir l'intention », « peut », « objectifs », « perspectives », « plan », « probablement », « projet », « risques », « programme », « chercher », « devrait », « cible », « fera » et autres termes ou expressions similaires. Il y a un certain nombre de facteurs susceptibles d'affecter les opérations à venir de Royal Dutch Shell et qui pourraient faire que ces résultats diffèrent matériellement de ceux qui figurent dans le présent communiqué de presse, y compris mais sans s'y limiter : (a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises ; (d) résultats de forage et de production ; (e) estimation des réserves ; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur ; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique ; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions ; (l) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) changement de termes d'échange. Rien ne garantit que les versements de dividendes à l'avenir ne seront égaux ou supérieurs aux dividendes précédemment versés. Toutes les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont visées expressément et de façon intégrale par les avertissements contenus ou mentionnés dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces données prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le document 20-F Royal Dutch Shell pour l'exercice achevé au 31 décembre 2019 (disponible à l'adresse [www.shell.com/investor](http://www.shell.com/investor) et [www.sec.gov](http://www.sec.gov)). Ces facteurs de risques s'appliquent expressément à toutes les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse et doivent être pris en compte par le lecteur. Toutes ces informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, le 14 octobre 2021.

La Royal Dutch Shell plc et ses filiales ne sont aucunement tenues de mettre publiquement à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en fonction des nouvelles informations, événements futurs ou autres faits dont elles auraient connaissance. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de façon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse.

Il est possible que nous ayons utilisé certains termes, tels que « ressources », dans le présent communiqué de presse que les recommandations de la SEC (Commission des opérations de bourse des États-Unis) nous interdisent strictement d'inclure dans les enregistrements que nous déposons auprès de la SEC. Les investisseurs américains sont priés de tenir compte des seules informations contenues dans notre formulaire 20-F, Fichier n°1-32575, disponible sur le site [www.sec.gov](http://www.sec.gov).